

# La natation scolaire



Arrêté du 28 février 2022  
Note de service du 28-02-2022

# La progression

## Aisance aquatique

Cycle 1 - 2 (si possible avant 7 ans)

Le contenu du test



## Pass-nautique

Dès le cycle 2

Est obligatoire pour la pratique de toutes les activités nautiques.

Le contenu du test



## Attestation du savoir nager en sécurité (ASNS)

Prioritairement au cycle 3

Délivrée par le directeur de l'école.

Signée par le PE et un professionnel agréé.

Est renseignée dans le LSU

Le contenu du test



La fiche d'évaluation

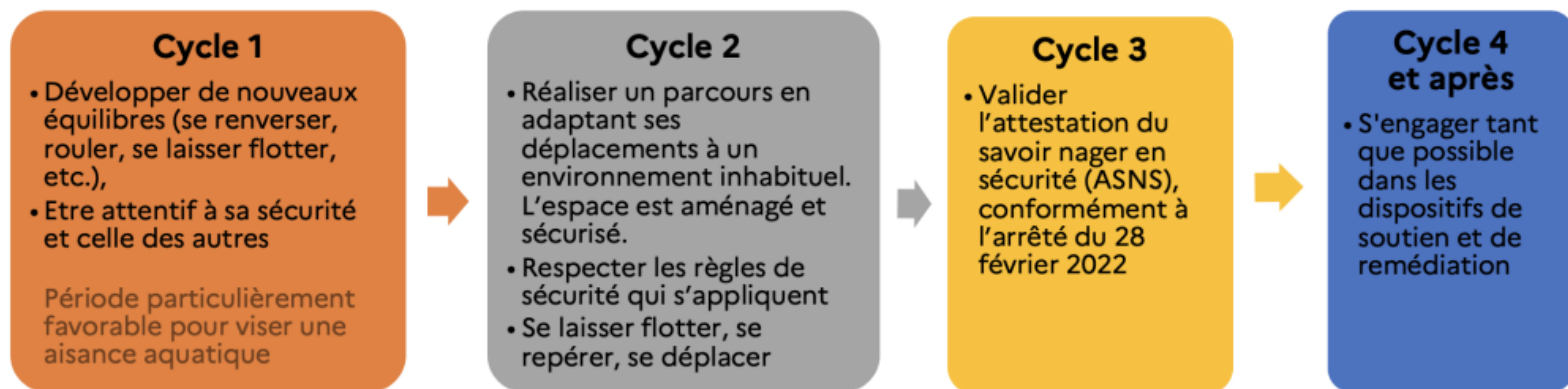


L'attestation



# Cohérence du parcours d'apprentissage

Le découpage par cycles est donné à titre indicatif, à adapter selon l'accès aux installations sportives.



# L'encadrement

## Professionnels

Titulaires d'un diplôme professionnel de l'activité (voir carte professionnelle)

ETAPS employés par une collectivité territoriale

Doivent avoir un agrément

## Bénévoles

Adultes ayant suivi une formation spécifique

- \* PE
- \* Professeurs d'EPS
- \* titulaires d'un diplôme professionnel de l'activité

Vérification de l'honorabilité

## AESH

Leur rôle se limite à la prise en charge de l'élève bénéficiant de l'accompagnement.

Ne sont pas comptés dans le taux d'encadrement

## ATSEM

Participent à l'encadrement de la vie collective des séances, mais pas aux activités

# Les taux d'encadrement

	École maternelle	École élémentaire	Classe comportant des élèves de maternelle et d'élémentaire
Moins de 20 élèves	2 adultes agrés dont le PE de la classe	2 adultes agrés dont le PE de la classe	2 adultes agrés dont le PE de la classe
De 20 à 30 élèves	3 adultes agrés dont le PE de la classe	2 adultes agrés dont le PE de la classe	3 adultes agrés dont le PE de la classe
Plus de 30 élèves	4 adultes agrés dont le PE de la classe	3 adultes agrés dont le PE de la classe	4 adultes agrés dont le PE de la classe